

# Le croisement des savoirs et des pratiques

CLAUDE FERRAND est volontaire d'ATD Quart Monde, responsable du Réseau Wresinski Participation et Croisement des Savoirs<sup>1</sup>.

Innovant, le Rapport Wresinski incite à considérer les citoyens les plus démunis comme partenaires dès le départ des projets. Il a généré, en France et en Belgique, plusieurs « recherche-action-formation » de croisement des savoirs et des pratiques. Le processus ainsi expérimenté montre que nos démocraties devenues impuissantes doivent explorer des voies nouvelles si l'éradication de la misère reste une cause commune.

Le Rapport de Joseph Wresinski *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* au Conseil économique et social (en 1987), suivi du *Rapport grande pauvreté et droits de l'homme* à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (en 1992) et du *Rapport général sur la grande pauvreté en Belgique* (en 1994) a inscrit la misère comme un déni des droits de l'homme dans leur indivisibilité.

Pour la première fois, des citoyens nombreux parmi les plus démunis étaient sollicités pour dire leur point de vue à partir de leur vécu et faire des propositions, en dialogue avec d'autres, sur la société qu'ils veulent.

## Partenaires dès le début des projets

La grande innovation du rapport Wresinski et de la loi contre les exclusions (en 1998) est de considérer les personnes en grandes difficultés économiques, sociales et culturelles comme des partenaires à part entière ayant leur avis et réflexions à apporter pour construire des réponses plus justes et pour le bon fonctionnement de la démocratie. Le partenariat non pas comme un but à atteindre, mais comme une donnée de départ<sup>2</sup>.

On ne peut plus s'accommoder de la misère en la soulageant et en la gérant, réduisant ainsi au silence et à l'improductivité des millions de gens condamnés à la survie.

On ne peut plus cumuler les mesures spécifiques pour les pauvres sans s'en prendre aux causes et aux mécanismes qui produisent la

1. Site : [www.croisementdessavoirs.fr](http://www.croisementdessavoirs.fr)  
2. Rapport Wresinski, p. 9 : « Reconnaître les plus démunis comme partenaires » ; p. 57 : « Sur la non-participation » ; p. 62 : « Tout se passe comme si... »

misère et l'exclusion.

La route était tracée pour mobiliser tous les citoyens vers la pleine réalisation des droits de l'homme dans la coresponsabilité de tous. Ce chemin passe par le développement des moyens d'expression et de dialogue qui sont constitutifs du processus de partenariat<sup>3</sup>. Mais préalablement à l'expression et au dialogue, il s'agit de prendre le temps et les moyens de la compréhension du sens et de la finalité de l'action qui sera entreprise ensemble. La participation, la prise de parole des personnes en situation de précarité au sein d'un groupe diversifié ne suffit pas et peut même parfois se retourner contre elles, si elles n'ont aucune connaissance, compréhension, ni maîtrise des objectifs poursuivis par tout le groupe<sup>4</sup> et notamment par les décideurs.

### Croisement des savoirs et des pratiques : un processus élaboré ensemble...

Refusant que des millions de personnes ne soient pas représentées dans les instances de débats et de décisions, ni acteurs du bien commun, ce qui déséquilibre complètement notre démocratie, le Mouvement ATD Quart Monde a expérimenté les conditions du croisement des savoirs et des pratiques par la réalisation de deux programmes pilotes franco-belges. Des membres très motivés du Mouvement ATD Quart Monde, en collaboration avec deux universités, le soutien de plusieurs ministères et du Fonds social européen, ont testé le croisement entre le savoir théorique universitaire de plusieurs disciplines, le savoir de l'action de professionnels agissant dans le champ des droits fondamentaux et le savoir d'expérience de vie des personnes en situation de pauvreté. Ils ont mené une recherche-action-formation avec des personnes très démunies qui se rassemblent dans les Universités populaires Quart Monde, des chercheurs universitaires et des professionnels de l'intervention sociale.

Pendant cinq ans, de 1996 à 2001, une équipe pédagogique a créé les conditions et inventé pas à pas une pédagogie, une méthode et l'éthique du croisement des savoirs et des pratiques avec trois groupes d'acteurs qui chacun était adossé à ses propres connaissances.

Un comité scientifique composé d'universitaires, un conseil d'orientation regroupant des représentants des ministères et des institutions ayant mandaté des professionnels dans le programme, ont validé, sur la base d'une évaluation, les produits de cette expérience – à savoir une méthode de co-recherche entre des chercheurs et des personnes en situation de pauvreté sur des sujets de société et une méthode de co-formation entre des professionnels agissant dans différents domaines et des personnes en situation de pauvreté<sup>5</sup>.

Depuis la fin de ces programmes, en partenariat avec diverses institutions, l'équipe des Ateliers du croisement des savoirs du Mouvement ATD Quart Monde et le Réseau Wresinski Participation et croisement des savoirs développent et adaptent cette démarche, en référence à la charte du croisement des savoirs et des pratiques, tant au niveau de la recherche, de l'action que de la formation<sup>6</sup>.

3. Id. p. 63 : Les moyens de s'affranchir.

4. Actes du Colloque international ATD Quart Monde, Sciences Po, « De la dépendance subie à l'interdépendance choisie », in *La démocratie à l'épreuve de l'exclusion*, Éd. Quart Monde, 2011, pp. 153-163.

5. *Le croisement des savoirs et des pratiques*, Groupes de recherche Quart Monde Université et Quart Monde Partenaire, Éd. de l'Atelier, Éd. Quart Monde, 2008.

6. *Le croisement des pouvoirs*, sous la direction de Claude Ferrand, Éd. de l'Atelier, Éd. Quart Monde, 2008.

### ... qui a des effets transformateurs

L'enjeu de cette démarche est de réhabiliter au bénéfice de tous, la contribution intellectuelle et pratique issue de l'analyse de leur vécu, des personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion. Ce savoir est bien là, même s'il est empêché de s'exprimer et de se construire à cause de la misère et de la stigmatisation des personnes qui la vivent. Lui donner les moyens d'émerger, de se reconnaître et de se confronter aux autres savoirs, est une exigence démocratique qui donne espoir et confiance à tout le monde.

Le croisement des savoirs et des pratiques, notamment par les co-formations réciproques, n'est pas une fin en soi, c'est un processus nécessaire pour préparer l'action et agir sur les décisions. Les co-formations qui mettent en scène des acteurs professionnels, des chercheurs et des personnes en situation de pauvreté, opèrent des prises de conscience, questionnent les représentations, les pratiques, les logiques d'intérêt et créent des effets transformateurs sur les acteurs. Elles renforcent le collectif et la solidarité chez les personnes en situation de pauvreté. Elles consolident par la confrontation des connaissances entre acteurs différents, leur autonomie, leur rôle et leur pouvoir de groupe.

### La nécessaire représentation collective des plus pauvres

Face aux injonctions de plus en plus pressantes de la part des pouvoirs publics à faire participer les personnes en situation de précarité dans des instances institutionnelles, l'autonomie collective des personnes est vitale pour résister au contrôle. En France par ex. la participation des allocataires au fonctionnement du Revenu de Solidarité Active a fait l'objet d'une étude à laquelle ont participé des membres d'ATD Quart Monde<sup>7</sup>. Cette étude a pu mettre en évidence qu'il ne peut s'agir d'une participation individuelle d'allocataires venus d'horizons différents perdus au sein d'une équipe de professionnels et d'élus. La représentation des allocataires doit être collective afin que leur parole ait du poids. Ainsi les membres d'ATD, par le travail d'enquête et d'analyse qu'ils ont réalisé ensemble, ont pu faire entendre leur point de vue, à savoir qu'il était inconcevable de demander à des allocataires du RSA de participer, au sein des équipes pluridisciplinaires, à des mesures de sanction envers d'autres allocataires.

### Au sein des institutions

Les co-formations sont une étape qui renforce les capacités réciproques des uns et des autres pour pouvoir agir au sein des institutions. Elles permettent de se mettre ensemble entre personnes très différentes en vue d'agir et de créer ensemble. L'objectif étant d'influencer les décisions en créant des contre-pouvoirs. Le croisement des savoirs conduit au croisement des pouvoirs.

Les droits de l'homme ne sont pas des privilèges réservés à certains. Celui qui échoue à l'école, celui qui est chômeur de longue

7. Rapport d'évaluation sur la participation des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires.

durée, celui qui n'a pas de logement, celui qui ne peut pas se faire soigner, etc., a quelque chose d'essentiel à dire pour le respect du droit, lui qui subit l'humiliation et le rejet. Si l'analyse du vécu de cette expérience-là n'est pas prise en compte, les propositions de loi, les réformes n'atteindront pas les plus fragiles et les culpabiliseront, les accusant de ne pas vouloir faire des efforts pour entrer dans les dispositifs.

Aujourd'hui, nos sociétés sont sous l'emprise de l'hégémonie de l'économie et du totalitarisme de l'argent. Qui consulte-t-on pour sortir de la crise ? Des experts en tous genres qui souvent se contredisent. Mais quand va-t-on mobiliser les volontés, les énergies pour créer les conditions d'un véritable processus de croisement des savoirs et des pratiques avec tous, en faisant une place de choix à ceux qui ont les conditions de vie les plus dures ? Qui va oser créer les conditions d'une véritable confrontation respectueuse des différences de position, de points de vue, qui prennent en compte les résistances, les désaccords, les responsabilités ? Cela dans tous les domaines des droits fondamentaux énoncés dans la loi contre les exclusions : droits aux moyens convenables d'existence notamment par le travail, à la protection de la santé, au logement digne, à l'éducation et à la culture, à l'égalité justice, à la vie familiale décente.

## Vers un changement culturel fondamental

Cette utopie est possible. Tout le monde y gagne en liberté, en égalité et en fraternité. La participation des plus pauvres avec d'autres, en tant que collectif, impulse un élan civique de tous les citoyens. La présence effective des personnes en situation de pauvreté dans les débats et les lieux où se prennent les décisions avec la volonté commune et l'envie de construire le bien commun, pousse à la recherche et à l'innovation, car c'est grâce à la diversité des appartenances, des opinions et à leur confrontation vraie et sans complaisance qu'on arrive à négocier de vrais accords valables pour tous. La participation avec les plus fragiles à un enjeu commun est mobilisateur et créateur d'un faire ensemble qui nous rapproche les uns des autres.

Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France, écrit <sup>8</sup> : « Soixante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, le constat est d'évidence : tous les êtres humains n'ont pas été 'libérés de la terreur et de la misère', et, malgré l'égalité proclamée, les inégalités de fait, loin de disparaître, se sont bien souvent accrues au détriment des plus défavorisés, y compris dans les pays les plus développés.

*La leçon à tirer est claire. L'égalité des droits n'est pas seulement affaire de dispositions juridiques et leur effectivité ne dépend pas seulement de mesures d'assistance matérielle.*

*La reconnaissance de l'égalité de dignité nécessite un changement culturel fondamental. La démocratisation du savoir ne saurait se limiter à l'accès des plus défavorisés à la culture dominante, mais elle implique leur participation, en tant qu'experts irremplaçables de leur vécu, à la production des savoirs.*

8. *Le croisement des pouvoirs*, op.cit, p. 191.

*À défaut, sur le plan des pouvoirs, la démocratie participative risque de n'être qu'un leurre. »*

## Éradication de la misère et nouvelles formes de démocratie

La démocratie représentative ne fonctionne plus. Des milliers de gens ne sont plus représentés car coupés des représentants. Il nous faut nous demander quelle est notre cause commune ? Et à partir de cette cause commune, susciter la volonté et l'envie de se mettre ensemble pour participer, délibérer, négocier pour que les différences, les intérêts particuliers, les antagonismes, les droits acquis, les frustrations s'expriment, s'écoulent, se comprennent, se régulent dans un croisement d'idées, de réalités et de propositions. Si cela s'essayait, se démultipliait à l'échelon international, national et local dans les territoires, les conseils de quartier, les agendas 21, les conseils économiques et sociaux régionaux et locaux etc., avec la participation de collectifs associatifs où des personnes très pauvres ont une place reconnue à part entière, alors un rééquilibrage des forces pourrait se faire pour que les droits de l'homme soient effectifs pour tous.

Le Rapport Wresinski nous incitait à vivre le partenariat avec les personnes les plus fragilisées afin d'éradiquer la misère. La mise en œuvre du croisement des savoirs et des pratiques est la voie que nous avons expérimentée et que nous voulons développer pour ce qui reste un des grands défis de notre temps. ■